

DEFINITION

Le diététicien est un professionnel de santé spécialisé dans la nutrition.

Il évalue les habitudes alimentaires des patients, élabore des plans nutritionnels personnalisés et enseigne les principes d'une alimentation équilibrée pour prévenir ou traiter les maladies mais aussi pour améliorer le bien-être et les performances physiques et mentales des personnes.

FORMATION

BTS Diététique (BAC+2) ou un BUT Génie Biologique parcours diététique et nutrition (BAC+3). Une formation continue est recommandée aux diététiciens tout au long de leur carrière pour se conformer aux exigences professionnelles et réglementaires de leurs professions.

MISSIONS PRINCIPALES

❖ Evaluation Nutritionnelle

- Réaliser des bilans nutritionnels pour analyser les habitudes alimentaires et les besoins nutritionnels des patients : adultes, adolescents, enfants
- Diagnostiquer les déséquilibres alimentaires et leurs impacts sur la santé

❖ Elaboration de Plans Diététiques

- Concevoir des programmes alimentaires adaptés aux besoins spécifiques des patients (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires, suivi de grossesse, du sportif etc.)
- Créer des menus équilibrés en fonction des préférences et des contraintes alimentaires des patients

❖ Suivi et Ajustement des Plans

- Assurer un suivi régulier des patients pour adapter les plans nutritionnels en fonction des progrès ou des changements de condition
- Motiver et encourager les patients à maintenir des habitudes alimentaires saines et les aider à atteindre et maintenir leurs objectifs de forme et de santé

❖ Education et Prévention

- Informer et sensibiliser les patients sur les principes d'une alimentation saine
- Organiser des ateliers, conférences et sessions d'information sur la nutrition.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Hôpitaux, cliniques, exercice libéral, centres de santé, établissements scolaires, entreprises, maisons de retraite.

PRISE EN CHARGE

Les consultations chez un diététicien ou une diététicienne ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie. Certaines mutuelles peuvent, en fonction du contrat, prendre en charge partiellement le tarif des consultations.